

COMMUNE DE NONETTE - ORSONNETTE.

L'an deux mil vingt, le vendredi dix-sept juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de NONETTE - ORSONNETTE, convoqué le 13 juillet 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle Communale d'Orsonnette, sous la présidence de Monsieur Pierre RAVEL, Maire.

Etaient présents : Mesdames BERNARDO Danielle, CHADUC Odile, DEGEZ Gaëlle, GRASSET Lydia, HAMMOUDI Zoubida, NICHON Jacqueline, RAMENTOL Mélanie, et Messieurs RAVEL Pierre, BERNARD Maurice, DELAUNOY Matthieu, CHAUMET Michaël, CHEVALIER Daniel, EROUART Loïc, GOURDIN Daniel, PAPET Jean-Luc et TOURNEBIZE Aurélien

Excusés : Monsieur MAREUGE Baptiste ayant donné pouvoir à Monsieur DELAUNOY Matthieu
Madame VERNEDE Aurélie ayant donné pouvoir à Monsieur RAVEL Pierre

Absent : Monsieur MARTY Thibaud

Monsieur BERNARD Maurice a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire met aux voix le compte rendu du conseil du 19 juin 2020, celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, il a été approuvé à l'unanimité des membres votants.

ORDRE DU JOUR :

1. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - COMMUNE
2. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES
 - *Prévisions travaux SIEG 63*
 - *Prise en charge de transport scolaire 2019 / 2020*
 - *Info DETR : aménagement place St Laurent*
 - *Demande arrêt supplémentaire transport scolaire*
 - *Courrier futur locataire*
 - *Acceptation de la scolarisation d'un enfant de la commune par la Mairie d'Issoire*
 - *Avancée du site Internet communal*

1 - DCM 20200717 / 01

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - COMMUNE :

Après présentation et explication des différents chapitres et comptes par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'issue de ses délibérations, adopte à l'unanimité des votants, le budget primitif de la commune de l'année 2020, qui s'équilibre comme suit :

En recettes et dépenses de fonctionnement à : 585.470,00 €

En recettes et dépenses d'investissement à : 618.300,00 €

2 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Prévisions travaux SIEG 63

Monsieur le Maire précise avoir demandé des estimations de prix concernant des travaux d'enfouissement des réseaux électrique et Télécoms, ainsi que des modifications d'éclairage public, auprès des services du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG 63). Ces demandes concernent la route de Parentignat, la rue de l'Oradoux, la rue Croix St Laurent, la rue de la Pradoune, le chemin de la Fontaine au lieu-dit Beaurecueil et rue des Boujounes. Monsieur le Maire fait lecture de ces propositions.

➤ Prise en charge du transport scolaire

Monsieur le Maire indique que les années précédentes la commune participait financièrement auprès des familles pour les frais de transport scolaire à destination de l'école du Breuil-sur-Couze et du collège de Saint-Germain-Lembron.

Le conseil municipal, confirme la participation communale par tacite reconduction, en proposant de reconduire celle-ci pour l'année 2019/2020, à savoir :

- 50,00 € par an et par enfant si le versement de la famille est au moins égal à cette somme
- du montant versé par la famille si celui-ci est inférieur à 50,00 €

➤ Diverses informations :

- Arrêté DETR - Aménagement place St Laurent :

Monsieur le Maire indique que suite à un accord avec Monsieur le Sous-Préfet d'Issoire, les travaux d'aménagement de la place St Laurent à Orsonnette devaient être subventionnés à hauteur de 80 % (avec un montant plafond) pour compenser des subventions supplémentaires non reversées par l'Etat sur des travaux antérieurs. La délibération prise le 23 décembre 2019 faisait état de travaux à hauteur de 80.441,81 € HT pour une demande de subvention de 80 % soit 64.353,00 € (ne dépassant pas le plafond accordé).

Or par arrêté de Madame la Préfète en date du 09 juin 2020 le montant de subvention accordé est au taux de 45 % soit 36.199,00 €.

Monsieur le Maire indique avoir pris rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet afin d'obtenir un éclaircissement sur cette décision.

- Demande arrêt supplémentaire transport scolaire :

Une administrée a sollicité la mairie afin d'obtenir des services en charge du transport scolaire, un arrêt supplémentaire « Rue du Rampeau à Orsonnette ».

Monsieur le Maire informe le conseil avoir entamé la démarche auprès des services concernés.

- Courrier futur locataire :

Lors du précédent conseil, il a été décidé de retenir la candidature de M. SEMBEL pour occuper le logement du Stade à Orsonnette. Ce monsieur a confirmé par écrit son intention de location

- Scolarisation sur Issoire :

La famille LAURENT a obtenu l'accord de la mairie d'Issoire pour scolariser leur enfant à la rentrée prochaine

- Avancée du site internet communal :

Madame Lydia GRASSET fait un point sur le transfert du nouveau site Internet « NONETTE-ORSONNETTE - UN ART DE VIVRE », qu'il est toujours possible de consulter sur : www.nonette-orsonnette.fr

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15

